

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 562-2021

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021, a adopté le règlement numéro 562-2021 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 492 908 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PUIS PAQUET

Le règlement 562-2021 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 décembre 2021.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 10^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard